ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conservatoires régionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 23109

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le devenir des conservatoires d'espaces naturels. En effet, gérant près de 40 000 hectares répartis sur 1 400 sites, ces conservatoires (régionaux et départementaux) contribuent notamment à développer le processus de préservation d'espaces naturels par des démarches contractuelles avec des partenaires locaux. Or cette mission est actuellement remise en cause par une limitation importante des engagements financiers de l'État dans les domaines d'intervention de ces conservatoires, cela tant en fonctionnement qu'en investissement (perte d'emplois, abandon de projets, etc.). Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin que les conservatoires d'espaces naturels puissent continuer à assurer la gestion des espaces naturels dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur la situation financière du réseau des conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN). Les CREN sont des acteurs irremplaçables de la gestion concertée de milieux fragiles et de la préservation du patrimoine naturel en partenariat avec les collectivités territoriales. Les CREN mènent en effet, avec la profession agricole et forestière, les chasseurs, les pêcheurs, les associations de protection de la nature, des opérations de gestion partenariale sur plus de 1 500 sites. Ce réseau apporte un appui très important pour la mise en oeuvre de Natura 2000 et de la politique des zones humides, à travers, notamment, l'élaboration d'outils et de référentiels de gestion. Il contribue ainsi efficacement à la conservation de la richesse de la diversité biologique de notre pays. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre 2003 ont tenu compte de ces décisions. Dans ses discussions avec le ministre chargé du budget, la ministre de l'écologie et du développement durable a fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient aux CREN et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités a concerné le manque de crédits de paiement qui pénalise sérieusement, en 2003, les CREN qui ont engagé des investissements mais ne peuvent obtenir le versement des subventions sur lesquelles l'État s'était engagé. Les discussions se poursuivent activement sur ce sujet difficile. Elle a demandé que les problèmes qui n'auront pas trouvé de solution en 2003 fassent l'objet d'un traitement prioritaire dès le début de l'année 2004. Les difficultés particulières de certains CREN ont été identifiées précisément avec l'aide de la Fédération nationale des CREN, et des solutions permettant de solder en 2004 les subventions d'investissement déjà engagées au profit de ces associations sont à l'étude.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE23109

Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23109
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6154
Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8644